131M

MÉMOIRE
DU
CONSEIL DE LA
NATION HURONNE-WENDAT

SUR

LE PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES FORÊTS

ET LA TENUE DE LA

COMMISSION PARLEMENTAIRE

SEPTEMBRE 2000

HISTORIQUE DU RAPPROCHEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE WENDAKE ET DU MILIEU FORESTIER

Wendake, une communauté moderne, accessible, située au centre géographique de l'économie autochtone et québécoise, a mis en place une initiative d'affaires majeure dans le secteur forestier en partenariat avec le milieu d'affaires québécois.

Établie dans le voisinage de Québec depuis le milieu du XVII^{e} siècle et de façon permanente à Wendake depuis 1697, cette communauté est étroitement liée à l'évolution de la région de Québec. Sa contribution à l'histoire nationale est considérable du fait de la place que cette Nation a toujours occupée dans la mosaïque des peuples autochtones. En effet, les Hurons-Wendat ont joué un rôle diplomatique et commercial de premier plan dans les relations entre les allochtones et les autochtones du Nord-Est du continent. Ils étaient au centre d'un réseau complexe de relations qui unissaient dans un même espace des nations dont les coutumes, la culture, la langue et les modes d'organisation sociale et politique étaient très diversifiés.

Encore aujourd'hui, Wendake est un important carrefour des Nations Autochtones au pays. On y retrouve, entre autres, le siège social du Conseil en éducation des Premières Nations, le siège de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, de plus, plusieurs autres Nations occupent des bureaux à Wendake.

Récemment, la communauté huronne de Wendake s'est soumise à un important processus de planification où elle a convenu de trois secteurs d'intervention prioritaire. Ces secteurs sont le développement faunique, le développement récréo-touristique et le développement forestier.

Compte tenu des pénuries de main-d'œuvre et des implications au sein du processus de concertation régionale en matière de développement intégré, le secteur du développement forestier multi-ressources a déjà permis de dégager des espoirs de développement concret, qui devra lui permettre d'atteindre son plein épanouissement et son développement social dans un futur rapproché. Ce secteur d'activité permettra aussi de lancer d'autres secteurs reliés à la mise en valeur du territoire et des ressources pour des fins d'entreprise communautaire.

POSITION STRATÉGIQUE DE LA NATION HURONNE-WENDAT : LES ASPIRATIONS DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

Bien que le niveau de développement social, culturel et économique des communautés autochtones diffère l'un de l'autre, leur choix de développement doit se faire en tenant compte de plusieurs variables dont : leurs valeurs, leurs besoins, leur situation géographique, leur potentiel de développement et leurs activités propres.

L'ouverture du gouvernement du Québec dans sa réforme de la Loi sur les Forêts procure aux différentes communautés autochtones un outil de développement. Faits à l'appui, depuis 1985, certaines communautés ont été actives en développant une expertise innovatrice de gestion de leur forêt communautaire et en réalisant des travaux performants d'aménagement et de récolte de bois. Par exemple : Betsiamites, Waswanipi, Obedjiwan... et espérons-le, Wendake.

L'AMÉNAGEMENT FORESTIER : UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Le développement durable des forêts suppose que l'on reconnaisse que celles-ci procurent aux populations, aux individus et aux entreprises une large gamme d'avantages sociaux, environnementaux et économiques. Les difficultés socio-économiques des communautés autochtones sont diverses. Levier de développement incomparable, la gestion d'aires forestières représente à la fois une opportunité de développement économique et améliore la situation et les conditions de vie des communautés autochtones. De plus, une telle orientation procure une responsabilisation de développement des membres des Premières Nations et leur permet de participer activement aux activités économiques qui découlent de l'utilisation du milieu forestier.

En se mobilisant autour des projets d'aménagement intégré du milieu forestier en partenariat avec les Premières Nations, les retombées socio-économiques et la mise en valeur des ressources naturelles sont optimisées au profit de tous les utilisateurs.

LA PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES À LA GESTION DES FORÊTS : UNE NÉCESSITÉ DANS UN AMÉNAGEMENT FORESTIER DURABLE

Les communautés autochtones considèrent maintenant qu'elles doivent avoir un droit de regard sur l'utilisation du territoire et des ressources lors de toutes les étapes de la planification forestière. Des mécanismes de consultation adaptés aux besoins des communautés autochtones et à leurs valeurs doivent être mis en place.

En permettant ainsi, que des activités liées à la gestion des forêts soient confiées à des communautés autochtones, un éventail accru de personnes, et d'organisation pourrait participer à la mise en valeur des forêts du Québec.

Cette implication dans le processus de gestion des ressources forestières est nécessaire. De plus, elle favorise un rapprochement entre les autochtones et les communautés locales qui

poursuivent des objectifs communs. Incidemment, des partenariats entre industriels forestiers et les Premières Nations existent et procurent certains espoirs en laissant croire à des résultats positifs.

Toutefois, la participation d'un plus grand nombre de gens dans le processus de cogestion des ressources naturelles doit se faire dans le respect du développement durable des ressources tel que véhiculé par les premières Nations.

LA GESTION INTÉGRÉE DES FORÊTS : UNE PRÉMISSE DE L'AMÉNAGEMENT FORESTIER DURABLE

L'aménagement durable des forêts suppose que l'on adopte des approches qui permettent de traiter les forêts comme des écosystèmes, afin de maintenir la diversité biologique et conserver les fonctions écologiques qui y ont cours, tout en assurant une utilisation économe des ressources. Les autochtones ont toujours vécu de la forêt et encore de nos jours, la conservation de la diversité des écosystèmes demeure une priorité. C'est pourquoi l'application de nouveaux développements en matière de foresterie et de gestion intégrée des ressources doit se faire selon une approche pluridisciplinaire en collaboration avec des professionnels autochtones des forêts et de la faune.

Toujours selon ce souci d'aménagement durable des forêts et de gestion intégrée des ressources biologiques, la Nation huronne-wendat fait maintenant partie du comité scientifique d'aménagement de la Forêt Montmorency, participant ainsi aux développements récents en matière de foresterie. Ce rapprochement avec ce modèle d'aménagement intégré et durable des ressources du milieu forestier permet un échange de connaissances et un partenariat dans un modèle d'aménagement des forêts expérimenté à la Forêt Montmorency.

L'aménagement forestier qui favorise le maintien de la diversité biologique et assure une utilisation économe des ressources représente un enjeu auquel nous nous devons de souscrire.

Le nouveau millénaire représente une opportunité pour la Nation huronne-wendat de prendre sa place et d'être davantage pro-active dans la réalisation de nouvelles activités d'affaires en partenariat avec le gouvernement du Québec, les industriels forestiers et d'autres intervenants du milieu.

LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER POUR LA NATION WENDAT

Le secteur d'intervention prioritaire pour Wendake est actuellement situé dans une région où un comité régional de concertation des ressources forêt-faune a été mis en place dans le cadre d'un processus de cogestion d'un dossier forestier et faunique. La communauté doit donc participer activement à ce processus afin de bénéficier de différentes retombées.

La communauté de Wendake tend à sortir de son giron de dépendance et cherche la viabilité financière de ses entreprises par l'accès au territoire, aux ressources et par l'intensification de la mise en place de projet de développement récréotouristique et récréoculturel.

Ainsi, suite à la participation aux rencontres de concertation, il a été possible d'identifier les intervenants et les principaux partenaires avec lesquels des activités de planification et d'entente de travaux d'aménagement multi-ressources furent convenues.

L'analyse du plan général d'aménagement forestier, du plan quinquennal d'aménagement forestier et de la planification annuelle a permis d'identifier des travaux d'aménagement à réaliser qui offrent un grand potentiel de développement de l'emploi. Ces interventions ont constitué une première base de négociation afin de mettre en place des projets et une structure de gestion en aménagement multi-ressources.

À cet effet, le bénéficiaire du CAAF, GESTOFOR Inc., le MRNQ, la Société de la Faune et des Parcs furent des acteurs très importants en plus de tous les organismes de soutien au développement, de la formation des travailleurs ainsi que de plusieurs collectivités autochtones.

Récemment, une entente est survenue entre le MRN, la FAPAQ, GESTOFOR inc., et la Nation huronne-wendat afin de faire de Tourilli un exemple viable d'aménagement intégré des ressources.

LA VISION HURONNE-WENDAT DE L'AMÉNAGEMENT INTÉGRÉ DES RESSOURCES

Le secteur multiressource de la Nation Wendat a entrepris un aménagement intensif du territoire forestier du Tourilli dont elle est responsable de la gestion faunique depuis 1987. Ce territoire fait partie du territoire traditionnel, et malgré que restreint, peut constituer une amorce de la mise en application d'une approche d'aménagement intégré des ressources. La mise en valeur concomitante de l'ensemble des ressources de ce territoire vise à promouvoir la création d'emploi dans une approche de développement durable de son territoire.

La Nation entend ainsi se donner les meilleurs outils disponibles afin de mettre en place un modèle d'aménagement intégré des ressources sur ce territoire. Ce modèle d'aménagement sera également basé sur les valeurs autochtones, et ce, pour le bénéfice de l'ensemble de la communauté et des utilisateurs. Ce projet implique la réalisation soutenue d'activités sylvicoles à caractère forestier et faunique et d'activités à caractère strictement faunique et récréotouristique afin de soutenir le développement. La Nation participe, avec l'ensemble des utilisateurs du milieu, aux activités de gestion intégrée de ce territoire.

L'optimisation du développement d'un territoire restreint impose une mise en valeur intégrée de l'ensemble des potentiels que recèle ce territoire afin de produire le plus d'emplois possibles tout en préservant rigoureusement la qualité écologique et culturelle de ce territoire, ce dans une approche de conformité avec le rôle que joue le territoire dans la culture autochtone.

Donc, qualité du territoire, développement intégré, aménagement intégré, optimisation des potentiels de mise en valeur, partenariat, réseautage, intégration à l'économie locale et régionale sont des éléments indissociables du développement durable dans la philosophie de la Nation huronne-wendat.

Le projet s'inscrit également dans l'atteinte des objectifs gouvernementaux qui stipulent de :

- Mettre en place des conditions facilitantes au développement économique des Nations ou communautés autochtones;
- Bâtir une approche de développement économique adaptée culturellement au milieu autochtone.
- Responsabiliser et accompagner les communautés dans le choix de leurs priorités;
- Favoriser la création d'emploi, notamment pour les jeunes.

LA DÉMARCHE DE LA COMMUNAUTÉ;

La démarche de la Nation huronne-wendat vise à devenir un acteur dynamique et incontournable de la collectivité locale et régionale en participant à un développement harmonieux avec les autres partenaires du milieu. À cet effet la Nation huronne-wendat s'est engagée à :

- Participer aux structures régionales de gestion intégrée ;
- Réaliser des travaux d'aménagement intégré en partenariat et en collaboration avec les autres utilisateurs voir à exporter ces connaissances;
- Planifier des travaux qui pourront servir aux autres partenaires;
- Collaborer à rendre le territoire plus productif en matière ligneuse et en matière faunique pour le bénéfice de la communauté et des autres utilisateurs ;
- Réaliser des interventions de rendement accru afin de dégager une possibilité supplémentaire pour pouvoir en bénéficier lors de projet de première, deuxième ou troisième transformation au profit de la communauté ;
- Réaliser des interventions qui combine amélioration de la forêt et amélioration de la productivité faunique du territoire.

BESOINS DE LA NATION

D'une façon cohérente avec la politique gouvernementale envers le développement des collectivités autochtones.

- Bénéficier de tous les programmes de soutien au développement disponibles pour atteindre les objectifs de la Nation et du Gouvernement ;
- Bénéficier des mesures de soutien des travaux sylvicoles pour atteindre une production maximale du Territoire Tourilli ;
- Avoir la collaboration des différents acteurs gouvernementaux pour atteindre les objectifs de la Nation ainsi que ceux du gouvernement québécois ;
- Mettre en place les conditions facilitantes, mais non discriminatoires favorisant les organismes de développement économique en partenariat avec le milieu ;

- Bénéficier des organismes de gestion intégrée afin que la Nation puisse faire valoir et assumer la responsabilité de ses priorités de développement, en partenariat et en support avec les autres acteurs du milieu.

MODÈLE DE RÉUSSITE PARTENARIALE : CO-GESTION DU SECTEUR TOURILLI

La Nation huronne-wendat, en partenariat avec le gouvernement du Québec, exploite depuis 1987 dans la réserve faunique des Laurentides un secteur appelé Tourilli. Ce partenariat de type cogestion conclut, à l'époque, selon une entente de cinq (5) ans se rapporte uniquement à la gestion des ressources fauniques.

Cette entente, à l'époque, a permis à notre Nation d'expérimenter une première relation partenariale avec le gouvernement du Québec et de plus de réaliser plusieurs objectifs notamment :

- Assurer la continuité de l'accessibilité à la société québécoise à un territoire privilégié pour la pratique de la chasse et la pêche sportive;

- Permettre à notre communauté et à ses membres d'avoir accès à un lieu de villégiature et à la pratique de certaines activités traditionnelles;

- Accroître la création d'emplois aux membres de notre Nation;

- Doter la Nation d'une nouvelle source de revenus et promouvoir le développement de notre communauté;

- Favoriser les retombées positives d'un partenariat pour la Nation huronne-wendat et le gouvernement du Québec.

Suite à des négociations concluantes, il y a eu une deuxième entente de quatre ans signée en 1993 (saison 1993 à 1996 inclusivement) avec possibilité de quatre années additionnelles (saison 1997 à 2000 inclusivement). Ces nouvelles ententes ont encore une fois démontrées la grande efficacité de la Nation huronne-wendat en matière de gestion de ce territoire.

Dans un soucis d'accroître et d'améliorer nos services auprès de notre clientèle, nous avons pris des engagements à l'intérieur d'un Plan d'action afin de consolider et de greffer plusieurs nouveaux services à notre clientèle comme :

- pêche quotidienne;
- pêche avec séjour;
- pêche avec séjour forfait famille;
- séjour villégiature;
- terrain de camping aménagé;
- chasse printanière à l'ours noir;
- chasse contingentée à l'orignal;
- chasse au petit gibier.

DES PARTENAIRES DIVERSIFIÉS

Le développement économique, basé sur l'accès au territoire et aux ressources, exige de transiger avec une multitude d'intervenants qui diffèrent en fonction de la nature des travaux et du cadre de responsabilité de l'organisme en place.

En 1999, le CNHW a mis sur pied le projet multiressource au secteur Tourilli. Ce projet avait comme principaux objectifs :

1. Former des travailleurs sylvicoles dans le but d'aménager un territoire qui respecte les besoins de la faune et de ses usagers ;
2. Rendre efficace et autonome chaque travailleur afin qu'il puisse vivre de son métier dans le cadre de projets ultérieurs ;

Le CNHW a réalisé des efforts fructueux pour convenir d'ententes avec Ressources naturelles Canada pour la réalisation d'un plan d'action de développement. De plus, le CNHW bénéficie du programme du ministère des Affaires indiennes et du Nord *Canada* pour le soutenir dans sa démarche pour élaborer et mettre en place ses projets de développement durable. Le Secrétariat aux Affaires Autochtones appui le CNHW dans ses démarches pour réussir à mettre sur pied ce projet. Cet appui est entériné par le ministre aux Affaires autochtones, monsieur Guy Chevrette.

Le projet regroupe des participants de sept (7) Premières Nations. Des ententes ont été convenues entre le CNHW et plusieurs Commissions locales des Premières Nations et leur Centre de Développement et de Formation de la Main-d'œuvre. En plus de ces Premières Nations, plusieurs autres partenaires se sont joints au projet :

- Première Nation Huronne-Wendat
- Première Nation d'Essipit
- Première Nation de Betsiamites
- Première Nation de Uashat
- Première Nation des Malécites de Viger
- Première Nation de Matashewan en Ontario
- Première Nation de Témiscamingue
- Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada
- Secrétariat aux Affaires autochtones
- Ressources Naturelles Canada
- Ministère des Ressources Naturelles du Québec, central et régional
- Société Faune et Parc du Québec
- La Fondation de la faune du Québec
- Les Centres Locaux des Premières Nations :
- CLPN urbaine ;
- GESTOFOR Inc.
- CERFO
- SOPFEU

- École de foresterie et de technologie du bois de Duchesnay
- Conseil national de recherches du Canada

SOMMAIRE DES ACTIVITÉS AXÉES SUR LE DE DÉVELOPPEMENT FORESTIER

Afin d'atteindre ses différents objectifs de développement dans le domaine forestier, la Nation huronne-wendat a établi différentes activités structurantes qu'elle met actuellement en place et compte suivre leur évolution.

ACTIVITÉS D'ENCADREMENT

- Établir des principes de développement économique qui reposent en priorité sur l'économie sociale et sur les possibilités de partenariat régional, en concertation avec les membres de la communauté.

- Déterminer la formule qui répond le mieux aux possibilités de création d'emploi et d'insertion dans l'économie locale.

- Mise sur pied d'une entreprise en économie sociale pour la réalisation d'activités d'aménagement forestier dans le secteur Tourilli.

- Établissement des priorités de prise en compte des besoins de Wendake en aménagement forestier.

- Développer une stratégie d'utilisation communautaire et culturelle du secteur Tourilli.

- Amorcer l'établissement de critères de qualité du territoire selon l'optique du Conseil Canadien des Ministres des Forêts.

ACTIVITÉS D'OPÉRATION ET CRÉATION D'EMPLOI

- Évaluer le potentiel de développement de l'emploi dans le domaine de la sylviculture à portée faunique. Convenir de travaux de nature forestière et faunique.

- Établir le potentiel actuel en matière faunique (et accru) et établir des modalités d'harmonisation des activités sylvicoles et des usages fauniques.

D'ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES DE CRÉATION D'EMPLOI

- Développer un concept de développement récréoculturel basé sur la mise en valeur de la culture Huronne-Wendat.

ACTIVITÉ DE PLANIFICATION DES BESOINS DE FORMATION

- Évaluer la disponibilité des compétences actuelles dans le domaine de l'aménagement intégré et polyvalent (forestier, faunique, récréotouristique, cynégétique, halieutique) et des besoins de renforcement ponctuels.

- Intégrer les concepts de rendement soutenu, de rendement accru, de préservation de la biodiversité, d'approche écosystémique, d'utilisation de la sylviculture à des fins d'aménagement faunique, de saines pratiques sylvicoles et de transmission des valeurs autochtones dans la formation d'aménagement multi-ressources.

ACTIVITÉ DE GESTION INTÉGRÉE

- Mise en place d'un mode de cogestion pour les activités d'aménagement forestier dans le secteur Tourilli.

- Participer aux organismes de développement intégré de circuit écotouristique régional.

CONSTATS ET RECOMMENDATIONS

Dans le cadre du présent document nous abordons notre analyse en fonction des possibilités de mise en valeur des ressources humaines, territoriales et naturelles, des ressources technologiques et des ressources financières.

Nous soumettons les constats de plusieurs années de gestion des activités à caractères faunique et de deux années en matières de travaux sylvicoles et d'aménagement intégré. Ces constats sont suivis des recommandations nécessaires à l'épanouissement de nos valeurs et notre culture.

1- <u>En matière de gestion du territoire</u>

La Nation Wendat est limitée à intervenir sur un territoire restreint. Elle doit le faire d'une façon intensive en optimisant tous les potentiels de mise en valeur. Le territoire doit fournir rapidement les conditions optimales pour mettre en place des opportunités de développement en ce qui a trait aux ressources fauniques, forestières, récréotouristiques et récréoculturels. De plus, ce territoire se doit de devenir un site de ressourcement pour les membres de la communauté.

Les pressions exercées sur la forêt nécessiteront de plus en plus d'interventions sylvicoles, d'éducation de peuplements ou de jardinage de la forêt pour en assurer une productivité optimale. Des coupes d'éclaircie précommerciale et commerciale sont donc appelées à se multiplier sur de très grandes superficies. Ces traitements sylvicoles peuvent être très dommageables sur la faune si on oublie d'y introduire les exigences de diverses espèces fauniques.

RECOMMENDATIONS :

Dans le but d'avoir accès aux possibilités de développement afin que la Nation chemine vers son autosuffisance économique il est capital d'assurer;

- **Sa participation aux travaux d'amélioration de la productivité de l'ensemble des ressources à la base du plan de développement intégré par l'entremise des travaux admissibles en paiement des doits de coupe;**

- **D'avoir accès à un CAAF ou une caf en partenariat avec des acteurs locaux ou à une participation à une seconde ou troisième transformation.**

2- En ce qui regarde la gestion des ressources :

La Nation doit s'assurer d'une participation réelle à la gestion des ressources avec le pouvoir décisionnel que cela signifie sur tout territoire où elle est impliquée. Un développement compatible avec les valeurs et les orientations d'aménagement proposées par la Nation dans la mise en valeur du territoire devraient être considéré comme une exigence d'un aménagement forestier durable.

RECOMMENDATIONS :

Il est nécessaire que la Nation puisse participer :

- **aux décisions sur la mise en valeur du territoire et des ressources;**

- **à une révision en profondeur du plan d'affectation;**

- **au calcul des possibilités;**

- **aux orientations et objectifs relativement au rendement soutenu, rendement accru.**

- **aux organismes de gestion et de développement intégré en matière forestière, faunique du circuit écotouristique régional.**

3- Dans le but d'assurer la mise en valeur de l'ensemble des ressources dans une perspective de préservation de la qualité du territoire.

Compte tenu de l'état du territoire et de ses ressources, la Nation se doit de participer à l'amélioration des possibilités de développement et de la qualité des ressources de ce territoire. La Nation se doit également d'offrir à ses membres des possibilités de développement propres à la culture huronne en offrant de réelles possibilités de développement.:

RECOMMENDATIONS :

La Nation doit être impliquée dans :

- **La révision du plan d'affectation des terres;**

- **Le processus de caractérisation du territoire et de priorisation des ressources à la base de l'affectation des terres et aux objectifs de rendement soutenu et accru des ressources à la base du développement intégré.**

4- En matière de gestion des ressources humaines

Nos travaux ont sollicité la participation de huit autres Premières Nations, ce qui représente un échantillonnage assez large de la réalité autochtone. Aussi, on ne peut qu'insister sur l'ensemble des problèmes sociaux dans lesquelles sont plongées les communautés autochtones.

Les activités sylvicoles présentent des conditions de travail excessivement exigeantes. Le niveau de ces exigences impose que les travailleurs se spécialisent dans certains types d'activités afin qu'ils retirent une rémunération acceptable. Aujourd'hui les ressources humaines doivent être en mesure de faire face au a spécialisation au travail polyvalent à l'aménagement intégré au développement de l'employabilité à travers toute une gamme d'activités complémentaires. Il faut faire de la sylviculture un travail attrayant, diversifié et stable qui mettra en valeur l'ensemble des potentiels du milieu forestier.

Par ailleurs, Les travaux sylvicoles peuvent être un outil de réinsertion et de développement social et culturel. Cette problématique particulière demande un suivi très intensif des travailleurs.

Le cadre normatif très restrictif et orienté vers la production unique de matière ligneuse nuit à la motivation des travailleurs, les exclus d'une participation culturelle à la mise en valeur des ressources.

La polyvalence des travailleurs est une option essentielle à la prolongation de l'employabilité afin de faire de l'ouvrier sylvicole un travailleur valoriser par l'impact qu'il a sur la qualité de notre héritage naturel. Il devient essentiel de Valoriser les travaux sylvicoles.

RECOMMENDATIONS

- **Bénéficier de programme de soutien au travailleur en phase de réintégration au milieu du travail**

- **Les stratégies sylvicoles doivent devenir des facteurs d'harmonisation et non d'exclusions.**

- **Diversifier, bien les rémunérer et de les orienter vers une portée multiressources.**

- **Faciliter la formation polyvalente de travailleurs multiressources afin d'augmenter la disponibilité des compétences dans le domaine des saines pratiques sylvicoles, de l'aménagement intégré et polyvalent (forestier, faunique, récréotouristique, cynégétique, halieutique) en rendant possible le renforcement ponctuel.**

- **Favoriser la mise sur pied de projets multi nations**

5- <u>En matière de gestion des ressources financières</u>

Actuellement, les tarifs accordés pour la réalisation des projets sont basés que sur leur impact sur les ressources forestières avec un léger supplément pour certains aspects techniques. Le salarié doit supporté les frais de son encadrement technique. C'est par sa seule productivité que le travailleur assume ses frais. Le prix reste plafonné par voie réglementaire et hormis la densité des tiges, le prix reste fixe, peu importe les difficultés de site. Le paiement du travail n'est pas en fonction du travail fait mais en fonction de l'atteinte d'objectifs unilatéralement décidés par le gouvernement.

Par ailleurs, il y a aucune considération pour les besoins de formation des travailleurs, il faut solliciter d'autres sources de financement pour mettre en place toutes les composantes d'un projet structurant.

À titre d'exemple, le projet de 1999-2000, a demandé plus de vingt sources de financement différentes afin de compléter le plan de financement pour ce seul projet.

Il est nécessaire de revoir le cadre normatif afin de pouvoir faire de l'aménagement intégré une option de développement qui permettra de valoriser l'ensemble des ressources et de maximiser les emplois créés.

De plus la Nation doit pouvoir compter sur des ressources humaines disponibles et engager dans un processus de consolidation de ses capacités de gestion locale.

<u>RECOMMENDATIONS</u>

- **Avoir accès à un financement à long terme des équipes de gestion permanente par l'entremise de programmes à guichet unique permettant une planification budgétaire sur plusieurs années ;**

- **Faciliter le développement de partenariats avec les divers intervenants du milieu en matière de gestion et de mise en valeur ;**

- **Intégrer le concept d'optimisation de l'emploi dans le domaine forestier, faunique et récréotouristique lors des projets d'aménagement intégré et de programmation des travaux sylvicoles ;**

- **Faciliter et prioriser la mise sur pied d'entreprises d'économie sociale permanentes et d'entreprises privées pour la réalisation d'activités d'aménagement multiressources dans le secteur Tourilli et environs.**

6- En matière de gestion des ressources technologiques

Actuellement, la marge de manœuvre dans l'exécution des travaux est excessivement restreinte. Le travail doit rencontrer très prioritairement des normes ministérielles vouées à la production de matière ligneuse sur la base de recherches qui n'intègrent pas les besoins en matière d'aménagement intégré des ressources.

À cet effet, Il n'y a aucun rôle accordé aux comités de gestion intégré et aucune disposition pour aménager les autres ressources du milieu forestier via les traitements sylvicole.

Actuellement, l'application rigoureuse des normes ministérielles est un obstacle à l'aménagement intégré des ressources et à l'optimisation d'emplois en fonction de l'ensemble des potentiels offerts par un territoire.

RECOMMENDATIONS

- **Établissement des priorités des besoins de Wendake en aménagement faunique et récréotouristiques dans les processus d'évaluation des travaux sylvicoles ;**
- **Intégrer les concepts d'approche écosystémique, de biodiversité et de dimension socio-écologique lors de l'établissement des objectifs de rendement soutenu, de rendement accru et du calcul de la possibilité ;**
- **Permettre l'utilisation de la sylviculture à des fins d'aménagement faunique et de saines pratiques sylvicoles en facilitant les possibilités de financement notamment par le programme de travaux admissibles en paiement des droits de coupe ;**
- **Les inventaires préalables sur un site de traitement devraient inclure des données fauniques et suivre un plan d'aménagement faunique ;**
- **Mise sur pied de comité de gestion intégré des activités forestières et fauniques ;**
- **L'orientation multiressources de secteurs devrait influencer de façon déterminante les normes de traitements;**